

AVIS DE PUBLICITE

AVIS D'APPEL PUBLIC A CANDIDATURE

N° SDVE-2020/2/Mailly la Ville

La direction territoriale Centre-Bourgogne de Voies navigables de France lance un appel à projet concernant l'hivernage de bateaux sur la gare d'eau de Mailly la Ville, le long du canal du Nivernais, Commune de Mailly la ville

Convention d'occupation temporaire



Publié le	29/01/2020	
Durée de mise en ligne de l'avis à compter de sa publication	2 mois	
Date limite de réception des candidatures	Date : 30/04/2020 Heure : 10h00	
Objet de l'occupation	Hivernage de bateaux sur terrain de 4 420 m ²	
Lieu	Commune : Mailly la Ville Adresse : Gare d'eau de Mailly Canal du Nivernais, rive gauche - PK :146.2	
Activité(s) pouvant être exercée(s)	Travaux d'aménagement intérieurs et extérieurs des bateaux/ autres activités liées à la voie d'eau.	
Caractéristiques essentielles/particularités de l'emplacement	Terrain de 3 820 m ² et 600 m ² de terrain attenant à la gare d'eau le long du canal (120 m x 5m), soit 4 420 m² Exploitation de la gare d'eau de Mailly (53 m x 35 m) soit 1 855 m ² et 600 m ² (120 x 5 m) le long du chemin de contre halage, soit 2 455 m² de plan d'eau.	
Restrictions	-	
Type d'autorisation délivrée	Convention d'occupation temporaire	
Conditions financières générales	Redevance annuelle selon l'occupation actuelle : 4 529,89 €, réactualisée en fonction de la tarification VNF applicable au 01/01/2020. Ce montant est donné à titre indicatif, il pourra varier en fonction des négociations et de la proposition du candidat retenu.	
Date de disponibilité prévisionnelle du bien	01/08/2020	
Durée de la COT/AOT	3 ans, négociable en fonction des investissements projetés	
Critères de sélection	Qualité technique du projet Qualité commerciale et économique du projet Solidité financière du projet	
Négociation	VNF engagera les négociations avec le candidat classé en 1 ^{ère} position	
Pièces à fournir	Pour tout porteur de projet : - Curriculum Vitae (personne physique)/document de présentation de l'entreprise ou du groupement. - Note présentant l'activité envisagée et son fonctionnement - Montage financier du projet.	
	<u>Personne physique</u> - Photocopie de pièce d'identité - Si artisan/commerçant : extrait du répertoire des métiers/RCS de moins de 3mois - RIB ou BIC/IBAN - Photocopie du dernier avis d'imposition	<u>Personne morale :</u> - KBis/statuts pour un groupement - Extrait RCS de moins de 3 mois - RIB ou BIC/IBAN - Dernier bordereau de situation fiscale - Bilan de comptes de résultats des 3 dernières années.
Dépôt des candidatures – Modalités de transmission	Par LRAR à l'adresse suivante : Voies navigables de France – Direction territoriale Centre-Bourgogne Service Développement de la Voie d'Eau Chemin Jacques de Baerze–CS 36229–21062 DIJON CEDEX Merci d'indiquer la mention « AAP n°SDVE-2020/2-MAILLY LA VILLE - ne pas ouvrir » sur l'enveloppe	
Service à contacter pour renseignements	Service Développement de la Voie d'Eau : sdve.dt.centrebourgogne@vnf.fr ou 03.45.34.12.02 Visites sur place possibles	